



**Ambassade d'Espagne
Service d'Éducation**

**AUXILIAIRES DE CONVERSATION DE LANGUE FRANÇAISE EN ESPAGNE
Année académique 2016 – 2017**

Le Service d'Éducation de l'Ambassade d'Espagne en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg sélectionne les auxiliaires de conversation en langue française pour les écoles primaires et secondaires situées dans plusieurs communautés autonomes espagnoles.

Conditions d'éligibilité:

- Être francophone, de nationalité belge ou luxembourgeoise;
- Posséder un diplôme de l'enseignement supérieur ou être en dernière ou avant-dernière année d'université ou haute école (bachelier);

L'auxiliaire de conversation dispense des cours oraux en langue française à raison d'environ 12 heures par semaine (dans certains cas, il pourra être également amené à collaborer dans les cours bilingues d'autres matières);

- En principe, le contrat prend effet le 1er octobre 2016 et vient à échéance le 31 mai 2017;
- Vous recevrez environ 700 euros par mois en tant qu'auxiliaire de conversation.

Date limite de dépôt des candidatures: **10 avril 2016.**

Pour toute information complémentaire:

<http://www.mecd.gob.es/belgica>

<http://www.mecd.gob.es/belgica/convocatorias/ministerio.html>

N.B: Cette proposition d'affectation s'effectue indépendamment de celle d'auxiliaire de conversation pour l'Espagne de WBI et est soumise à des conditions différentes. Pour des informations complémentaires sur ce programme, veuillez vous adresser exclusivement au Service d'éducation de l'ambassade d'Espagne.

BELGIQUE

Service d'éducation - Ambassade d'Espagne

Bd. Bischoffsheimlaan 39, B. 15

1000 BRUXELLES/BRUSSEL

Tel.: (+32) (0)2 223 20 33

Fax: (+32) (0)2 223 21 17

asesoriabelgica.be@mecd.es

AUXILIAIRES DE CONVERSATION DE LANGUE FRANÇAISE EN ESPAGNE

INSTRUCTIONS À DESTINATION DES CANDIDATS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS

2016 - 2017

COMMUNAUTÉS AUTONOMES PARTICIPANTES

La fonction d'auxiliaire de conversation concerne les Communautés autonomes suivantes: l'Andalousie, l'Aragon, les Asturies, la Cantabrie, la Communauté de Castille-la Manche, la Communauté de Castille-et-León, l'Estrémadure, la Galice, les Baléares, la Communauté de Madrid, la Communauté de Murcie, la Communauté de La Rioja et le Pays Basque.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Posséder la nationalité belge ou luxembourgeoise;
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou être en dernière ou en avant-dernière année d'université;
- Avoir une connaissance irréprochable du français;
- Ne pas souffrir d'une maladie pouvant altérer le bon déroulement des activités d'enseignement.

CANDIDATURE

Les prétendants à la fonction d'auxiliaire de conversation devront remplir le [formulaire de candidature](http://cort.as/bBY3) (<http://cort.as/bBY3>) **avant le 10 avril 2016**. Ensuite, le candidat devra envoyer un courriel à l'adresse asesoriabelgica@mecd.es. Le candidat précisera l'objet de son courriel en insérant la mention "documentación auxiliar de francés". Il veillera à ajouter les présents documents au courriel:

- Un **Curriculum Vitae**, d'une page recto-verso maximum, comprenant:
 - ✓ Ses données personnelles
 - ✓ Sa formation académique
 - ✓ Son expérience dans l'enseignement
 - ✓ Son expérience hors du domaine de l'enseignement
 - ✓ Sa formation complémentaire
 - ✓ Les langues maîtrisées
 - ✓ Tout autre atout (hobbies, centres d'intérêt, séjours à l'étranger, etc.);
- Une **photocopie de la carte d'identité ou du passeport**;

- Une **photocopie certifiée des titres et des diplômes requis** (diplôme du supérieur ou attestation de fréquentation de l'université certifiant que l'étudiant est inscrit en dernière ou en avant-dernière année);
- Une **lettre de motivation (en français)** d'à peu près 300 mots, dans laquelle le candidat exposera les raisons qui le poussent à postuler pour le poste et les motifs pour lesquels il peut être considéré comme un candidat idéal;
- Une **lettre de recommandation (optionnelle)** dûment signée et scellée, émanant d'un professeur de la faculté universitaire ou la Haute école dans laquelle le candidat a effectué ses études.
- Une **photographie** au format carte d'identité.

INFORMATION CONCERNANT LA FONCTION D'AUXILIAIRE

Les activités et les obligations des auxiliaires de conversation sont les suivantes:

- Ils apportent un soutien aux professeurs de français dans l'élaboration et la mise en oeuvre des activités pratiques, dans le but de contribuer à l'amélioration des compétences linguistiques des élèves, et plus principalement des capacités orales, le plus souvent dans les cours de français langue étrangère, mais parfois aussi dans d'autres matières si l'école est bilingue;
- Ils donnent cours à des classes divisées en deux, voire complètes, et sont sous la tutelle d'un professeur. De plus, ils participent aux autres activités du centre (culturelles, excursions, ou autres).
- Les auxiliaires de conversation dispensent entre 12 et 16 heures de cours par semaine, pour une durée de 8 mois.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'AIDE FINANCIÈRE

- La période d'attribution de l'aide financière s'étendra, en principe, du 1er octobre 2016 au 31 mai 2017 (30 juin à Madrid);
- Les auxiliaires de conversation recevront une aide mensuelle nette de 700 euros;
- Les auxiliaires de conversation ne disposant pas de la carte sanitaire européenne devront souscrire une assurance d'assistance sanitaire. Celle-ci les couvrira en cas de maladie ou en cas d'accident durant la durée du séjour en Espagne;
- Les dépenses concernant les transports, le logement et l'entretien seront à la charge de l'auxiliaire;
- Les écoles ne fournissent pas le logement, mais peuvent faciliter la recherche de celui-ci;
- Les auxiliaires recevront un cours de formation initiale au début de l'année scolaire;
- L'auxiliaire de conversation bénéficiera des vacances scolaires de l'année 2016-2017 comme précédemment fixées par son centre de destination.

SÉLECTION DES AUXILIAIRES DE CONVERSATION

Une commission du Service d'éducation en Belgique analysera les candidatures envoyées. Les candidats présélectionnés pourront être convoqués à un entretien d'embauche qui s'effectuera *de visu* ou par l'intermédiaire de Skype, dans le cas jugé opportun par la commission. La commission est à même d'exiger à l'auxiliaire des documents complémentaires pouvant être considérés comme nécessaires.

DÉCISION ET VERDICT

- Les postulants recevront, à partir de juin, une notification par courrier électronique qui rendra compte de la décision concernant la candidature.
- Par la suite, la communauté autonome à laquelle les candidats auront été assignés prendra contact directement avec les candidats sélectionnés, et ce afin de les informer du/des centre(s) dans lequel/lesquels ils exerceront.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Appel à candidatures du MECD](#) 

[Guide à destination des auxiliaires de conversation](#) 

[Aspects importants dans le choix de la destination](#) 

Information relative aux destinations: [Espagnol](#)  [Anglais](#) 

Pour tout autre type de question: asesoriabelgica.be@mecd.es

N.B. Cette proposition d'affectation s'effectue indépendamment de celle d'auxiliaire de conversation pour l'Espagne de la WBI et est soumis à des conditions légèrement différentes. Pour des informations complémentaires sur ce programme, veuillez vous adresser **exclusivement** au Service d'éducation de l'ambassade.

Consejería de Educación BÉLGICA
Bd. Bischoffsheimlaan 39, B. 15
1000 BRUXELLES/BRUSSEL
Tel.: (+32) (0)2 223 20 33
Fax: (+32) (0)2 223 21 17

<https://www.mecd.gob.es/belgica/convocatorias/ministerio.html>



CONSEJERÍA DE EDUCACIÓN
EN BÉLGICA, PAÍSES BAJOS
Y LUXEMBURGO